

EPIC Office de Tourisme de Trouville sur Mer

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction 15 novembre 2023 à 15h

Membres présents :

Mme SYLVIE DE GAETANO, Présidente
M. DIDIER QUENOUILLE, Vice-Président
M. DAVID REVERT, représentant la commune
Mme JEANNINE OUTIN, représentant la commune
M. JACQUES TAQUE, représentant la commune
Mme MARTINE GUILLON, représentant la commune
Mme STEPHANIE FRESNAIS, représentant la commune
M. STEPHANE BRASSY, représentant les commerçants
M. LAURENT MENDOZA, représentant le Groupe Bourdoncle
M. YANIC RUBICHON, représentant la CCI Pays d'Auge
Mme AURELIE MAILLARD, représentant Les Cures Marines
M. STEPHANE GARCIA, représentant le Casino Barrière de Trouville sur mer

Assistait à la réunion :

Mme Salma AMER - Directrice

Excusés : Mme Babilotte, Mme Vatier, M. Deval, Mme Lamy, M. Nantier-Verdier, M. Robert, Mme Bouvier, Mme Dupont.

5 - Personnel : mise à disposition Sophie Legrand Délibération n°41/2023

Sophie Legrand, infographiste à la mairie de Trouville sur Mer, est mise à la disposition de l'Office de Tourisme **jusqu'au 31 décembre 2023**, à 100%.

Le renouvellement de sa mise à disposition à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 doit être validé par le comité de direction. L'agent est affecté sur un poste d'infographiste. L'Office de Tourisme verse directement à Sophie Legrand un complément de rémunération justifié par ses fonctions, dans les limites prévues par les articles 87 et 88 de la loi n° 84-53. **Le montant de cette rémunération s'élève à 311,57 € brut par mois.**

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, approuve le renouvellement de la mise à disposition **à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024** de **Sophie Legrand** à temps plein (35H/semaine) et son complément de salaire de **311,57€ brut par mois**.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente


Sylvie de Gaetano